



Début de la saison des travaux

Avenue Tenth, Lively

Rénovation et amélioration des infrastructures

La Ville du Grand Sudbury poursuivra les travaux de rénovation et d'amélioration des infrastructures de l'avenue Tenth, entre la RM 24 et l'avenue Eighth à Lively.

Les travaux de construction seront exécutés par l'entrepreneur de la Ville, Teranorth Construction & Engineering. Ils commenceront le 5 avril 2023 et ils seront achevés dans la saison des travaux de 2023.

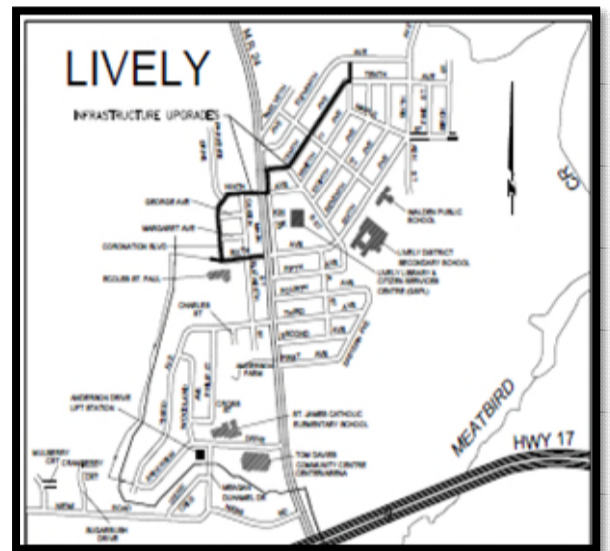
Les travaux auront normalement lieu pendant les heures de clarté.

La dernière couche d'asphalte sera installée le 12 août 2023.

Veuillez noter que ces dates pourraient changer.

Détails des travaux :

- Bordure de rue et trottoir en béton
- Amélioration d'infrastructures souterraines
- Asphaltage en surface
- Remise en état des propriétés



Pendant les travaux, il pourrait y avoir de la poussière et du bruit dans le secteur. La Ville met tout en œuvre pour réduire l'impact sur les résidents et les propriétaires d'entreprises des environs. Nous vous remercions de votre patience tandis que nous travaillons à améliorer les routes et l'infrastructure de votre quartier. La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs veillent à la sécurité publique et surveilleront les progrès des travaux.

Veuillez consulter la page : www.grandsudbury.ca/construction2023.

Vous pouvez adresser vos questions sur ces travaux à :

Gestionnaire du projet :
Chris Cornell
705-674-4455, poste 4239
chris.cornell@grandsudbury.ca

Inspecteur de chantier
Brady Johnston
705-662-3112
bjohnston@rvanderson.com





	<p>Avant le début des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les propriétaires devraient enlever les objets se trouvant sur l'emprise municipale, comme les aménagements paysagers, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs. Les propriétaires devraient rediriger au niveau du sol l'eau des gouttières ou des pompes de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé avant. La Ville n'est pas responsable des dommages aux objets appartenant à des particuliers qui se trouvent sur l'emprise municipale.
	<p>Interruptions possibles de l'approvisionnement en eau :</p> <p>À l'occasion, l'approvisionnement en eau de votre propriété pourrait être interrompu. L'entrepreneur donnera alors un avis d'au moins 24 heures. Si le service d'eau est interrompu sans préavis, cela pourrait vouloir dire qu'il a fallu l'interrompre d'urgence. Nous vous recommandons de débrancher tout système de traitement d'eau, comme un adoucisseur ou un filtre, pendant les interruptions prévues de l'approvisionnement en eau.</p>
	<p>Circulation</p> <p>Des plans de gestion de la circulation dans le secteur sont en place pour assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. La circulation dans les rues principales et secondaires avoisinantes pourrait augmenter ou subir des retards.</p> <p>Parfois la circulation dans l'avenue Tenth pourrait être réduite à une voie de circulation pour les besoins des travaux. L'avenue Tenth sera entièrement fermée entre l'avenue Ninth et l'avenue Eighth. La circulation locale et les véhicules d'urgence y auront accès en tout temps.</p>
	<p>Accès aux entrées de cour :</p> <p>Si l'entrepreneur doit fermer temporairement des entrées de cour, il fera parvenir un avis aux propriétés touchées et prévoira une autre voie d'accès au terrain et d'autres places de stationnement, s'il y a lieu. Les entrées donnant accès aux entreprises et aux établissements publics doivent rester ouvertes et accessibles en tout temps.</p>
	<p>Accès à la route et au trottoir :</p> <p>L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspecteur de chantier ou le gestionnaire du projet nommés dans le présent avis.</p>
	<p>Inspections</p> <p>La société Englobe Corp. mènera un examen complet de l'état des structures et des bâtiments avant le début des travaux. Cette inspection est menée seulement si le propriétaire y consent.</p>
	<p>Dynamitage</p> <p>Durant les travaux de construction :</p> <p>Pendant les opérations de dynamitage, vous pourriez ressentir des vibrations et entendre des bruits. Le dynamitage produit une onde de choc dans l'air ou le sol, qui est sans danger. L'expert-conseil surveille les niveaux de vibration pendant les opérations de dynamitage pour veiller à ce qu'ils ne dépassent pas les limites permises.</p> <p>Après l'achèvement des travaux de construction :</p> <p>Une fois que les travaux seront achevés, vous pourrez demander à l'entrepreneur une inspection post dynamitage.</p>
	<p>Services d'urgence et transport en commun</p> <p>L'accès des véhicules des services de police, d'incendie et de soins paramédicaux sera assuré en tout temps. Les autobus du service de transport en commun pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705-675-3333 ou consulter le www.grandsudbury.ca/gova/ pour obtenir des renseignements. Si les travaux obligent à modifier l'itinéraire de l'autobus scolaire, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informera de tout changement.</p>
	<p>Collecte des déchets</p> <p>Les travaux n'interrompent pas la collecte des déchets ménagers, des matières à recycler, des feuilles et des résidus de jardin. Veuillez mettre vos déchets devant votre propriété pour la collecte avant 7 h le jour habituel. Si les camions de collecte ne peuvent pas atteindre des propriétés, l'entrepreneur sortira vos contenants à déchets de la zone des travaux pour les rendre accessibles à la collecte et les rapportera à votre propriété plus tard dans la journée. Veuillez vous assurer de marquer votre adresse sur vos contenants pour qu'on puisse vous les rapporter.</p>

